

Séance
ordinaire du 16
octobre 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e) JOUR DU
MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire, *absence motivée*
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2, *absence motivée*
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications, ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.10.518

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de la conseillère du district 2, madame Annie Blais et du maire, monsieur Martin Soucy. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.10.519

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Autorisation de prolongation de délai pour l'acquisition du lot 6 449 191.

FINANCES

4. Autorisation de versement de dons.
5. Appropriation et transfert de surplus affecté et non affecté.
6. Autorisation d'une demande de changements ME-06 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation de fin du lien d'emploi
8. Attribution de permanence à monsieur Simon Auclair au poste de technicien en travaux publics.

9. Ratification de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli et l'employé 06-193.

10. Autorisation de formation à madame Érika Gauthier.

LOISIRS

11. Autorisation de signature d'une entente d'un droit d'utilisation et de passage entre la Ville de Mont-Joli et le Centre de Services Scolaires des Phares.

12. Autorisation de prêt d'émetteurs-récepteurs portatifs à la municipalité de Padoue.

13. Autorisation de pont payant à Moisson Mitis pour la guignolée.

14. Autorisation d'utilisation du stationnement de l'amphithéâtre par le Centre intégré de services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

15. Autorisation de signature de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Club de hockey Bois BSL de Mont-Joli.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Autorisation de dépôt d'une demande au programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières.

TRAVAUX PUBLICS

17. Adjudication d'un contrat pour la fourniture des produits pétroliers 2024.

18. Adjudication de contrat à la firme Construction René Bouchard Inc. pour la réfection des bâtiments Price, des Fusiliers et Sanatorium.

19. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2023-2024.

20. Adjudication d'un contrat pour le service de déneigement des Chemins Harton et Caron pour les hivers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

21. Adjudication de contrats pour le déneigement des stationnements municipaux – hivers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

22. Affaires nouvelles.

23. Période de questions.

24. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.10.520

AUTORISATION DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 449 191

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la prolongation du délai pour l'acquisition du lot 6 449 191 à Construction Edgar Bujold au 31 décembre 2023.

FINANCES

23.10.521

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Moisson Mitis	Campagne de financement Annuelle	1 000\$
CLAC	soirée bénéfice	4 billets à 120\$

23.10.522 APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

Du surplus affecté vers le surplus non affecté :

• Travaux caserne	324 000\$
• Voirie Sanatorium	40 000\$
• Chemin des Peupliers	30 000\$
• Démolition Stade	65 000\$
• Chauffage usine	85 000\$
• Génératrice	80 000\$
• Château Landry	182 739.15\$

Du surplus non affecté vers le surplus affecté :

• Équilibrage du budget	200 000\$
• Réfection des rues	500 000\$
• Réserve foncière	700 000\$
• Développement résidentiel	200 000\$
• Projet piscine	100 000\$

23.10.523 AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE CHANGEMENTS ME-06 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement suivante :

- ME-06 Modification ligne électrique HQ 16 096.42\$ plus taxes

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.10.524 AUTORISATION DE FIN DU LIEN D'EMPLOI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la fin du lien d'emploi de l'employé no 02-0043 et ce, en date du 6 octobre 2023.

23.10.525 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR SIMON AUCLAIR AU POSTE DE TECHNICIEN EN TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Auclair a obtenu le poste de technicien en travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Auclair est terminée et que son supérieur, monsieur Philippe Marin, directeur du service des travaux publics recommande l'attribution de la permanence de monsieur Auclair compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Simon Auclair.

23.10.526 RATIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'EMPLOYÉ 06-193

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli, le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli et l'employé 06-193 le 28 septembre 2023.

23.10.527

AUTORISATION DE FORMATION À MADAME ÉRIKA GAUTHIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une formation pour l'utilisation du logiciel Acomba, d'une durée de 15 heures par la firme Services administratifs Sylvianne Inc. à Madame Érika Gauthier, et ce, pour un montant de 1471.11\$ incluant les taxes.

LOISIRS

23.10.528

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'UN DROIT D'UTILISATION ET DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature d'une entente entre la Ville de Mont-Joli et le CSS des Phares d'un droit d'utilisation et de passage afin de permettre les travaux de prolongement du Chemin de la rue des Commissaire et l'édifice du 300, avenue du Sanatorium.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom du conseil municipal ladite entente.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.10.529

AUTORISATION DE PRÊT D'ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS PORTATIFS À LA MUNICIPALITÉ DE PADOUE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt d'émetteurs-récepteurs (walkie-talkie) à la municipalité de Padoue.

23.10.530

AUTORISATION DE PONT PAYANT À MOISSON MITIS POUR LA GUIGNOLÉE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Moisson Mitis à tenir une activité de financement sous la forme d'un pont payant le 7 décembre prochain, de 7h30 à 9h, de 11h30 à 13h30 et de 15h30 à 16h30. Les bénévoles seront installés aux rues suivantes : Lindsay/Lepage, Jacques-Cartier/Beaupré, Sanatorium/Des Érables et Lindsay/Doucet.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

23.10.531

AUTORISATION D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'AMPHITHÉÂTRE PAR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le CISS du Bas-Saint-Laurent à utiliser le stationnement de l'amphithéâtre le 22 novembre prochain de 14h à 15h pour y tenir une clinique de dépistage mobile.

23.10.532

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CLUB DE HOCKEY BOIS BSL DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente intervenue avec le Club de hockey Bois BSL de Mont-Joli pour la saison 2023-2024.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.10.533

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

23.10.534

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PÉTROLIERS 2024

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des produits pétroliers pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté une proposition à savoir :

- Harnois Énergies 388 009.90 \$ taxes incluses
- Propulse Énergies 389 718.00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture de produits pétroliers à Harnois Énergies.

23.10.535

ADJUDICATION DE CONTRAT À LA FIRME CONSTRUCTION RENÉ BOUCHARD INC POUR LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS PRICE, DES FUSILIERS ET SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait deux appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi le contrat pour la réfection des bâtiments Price, des Fusiliers et Sanatorium à la firme Construction René Bouchard Inc. et ce, au montant de 83 236.15\$ taxes incluses.

23.10.536

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Sel Windsor 70 312.39\$ taxes incluses
- Selto distribution 86 437.63\$ taxes incluses
- Compass mineral ne soumissionne pas

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service de travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2023-2024, et ce, au prix unitaire soumis pour un montant total prévisionnel de 70 312.39\$ incluant les taxes.

23.10.537

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS HARTON ET CARON POUR LES HIVERS 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres auprès de firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Excavations Léon Chouinard et Fils Itée 60 365.70\$ taxes incluses
- Centre de service MG : 35 897.30\$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu unanimement d'accorder le contrat à Centre de services MG pour une somme de 35 897.30 \$ taxes incluses pour le service de déneigement et de déglacage des chaussées du réseau municipal pour les hivers 2023 à 2026.

23.10.538

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – HIVERS 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour le service de déneigement des stationnements municipaux, hivers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions pour l'une ou l'autre des quatorze (14) options au devis;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation du directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'octroyer les contrats de déneigement des stationnements municipaux pour les hivers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 de la façon suivante :

- Option 1 – « Barboteuse » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 2 414.48 \$
- Option 2 – « Bibliothèque » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 3 363.02 \$
- Option 3 – « Bureau des loisirs – 300 Sanatorium » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 7 933.28 \$
- Option 4 – « Amphithéâtre Desjardins » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 27 594.00 \$
- Option 5 – « Piscine »
→Déneigement Jocelyn Ouellet 11 727.45 \$
- Option 6 – « Stationnement Lindsay » :
→Pat Beaulieu et Cie 7 243.43 \$
- Option 7 – « Hôtel de Ville » :
→ Pat Beaulieu et Cie 11 210.06 \$
- Option 8 – « Caserne » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 7 588.35 \$
- Option 9 – « Pavillon Lebel »
→Déneigement Jocelyn Ouellet 1 707.08 \$
- Option 10– « Maison des jeunes »
→Déneigement Jocelyn Ouellet 1 707.08 \$
- Option 11 – « Salle St-Jean-Baptiste »
→Pat Beaulieu et Cie 3 452.70 \$
- Option 12 – « Père Boutin »
→Déneigement Jocelyn Ouellet 3 363.02 \$
- Option 13– « Chemin des peupliers/du Lac »
→Yvon Desrosiers 1 350.00 \$
- Option 14– « ATR »
→Déneigement Jocelyn Ouellet 9 410.51 \$

Les montants mentionnés à la présente résolution incluent les taxes applicables, et ce, aux prix forfaitaires soumis inscrits aux bordereaux de soumission.

23.10.539 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

23.10.540 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

23.10.541 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 18 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Denis Dubé
Maire suppléant

Kathleen Bossé
Greffière